Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

19 JUILLET 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 18004 **29**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

Appel au calme et à la sérénité

Guido Cesal

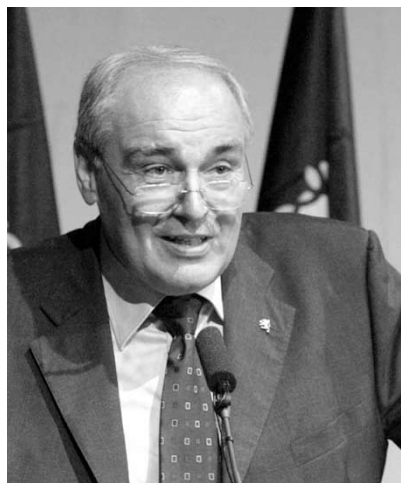

Je n'aime ni le vacarme ni les excès verbaux; je préfère le raisonnement, la confrontation, la discussion même acharnée si elle est intelligente et passionnée. Polémiquer pour le plaisir de polémiquer n'est pas une de mes habitudes. Dernièrement pourtant, les événements nous ont conduits dans une situation qui paraît privilégier ceux qui utilisent de plus en plus les hurlements plutôt que les argumentations rationnelles pour soutenir leurs propres idées. Le tout a débuté le lendemain des élections politiques de 2006 avec cette tentative chimérique d'employer l'instrument référendaire pour « demolire il palazzo ». Continuer sur cette lancée était tout à fait logique avec, en prime, une élévation exponentielle des tons et la prolifération de termes forts tels que : « golpe », « killer de la démocratie », « mafia », « associazione a delinquere », « sfascia carrozze », lettres anonymes et ainsi de suite, qui ont rempli les pages des journaux. Je ne veux accuser personne et j'assume mes responsabilités mais j'aimerais ramener le débat politique dans un contexte plus proche de sa nature effective. Pour ce faire, je commence à m'engager en première personne à éviter toute dégénérescence en ce sens et surtout à

SUITE PAGE 2

Entre Région, Commune d'Aoste et C.A.S.

Signature de l'accord sur la « Cogne »

Le mardi 10 juillet dernier la Région, la Commune d'Aoste et la Cogne Aciers Spéciaux ont signé un accord pour la promotion et la réalisation du plan *« Cogne 2010 »*. Le plan pose comme objectif principal la modernisation, la rationalisation et la mise en place des activités productives de la Cogne de façon à les rendre encore plus compétitives et performantes et, en même temps, harmoniser et améliorer l'impact de l'usine dans le contexte environnemental de la ville. Le rôle très important joué par la Cogne dans le processus de développement socio-économique de la ville d'Aoste et de la région tout entière a été souligné par le président de la Région Luciano Caveri et par le syndic de la ville d'Aoste Grimod. De plus, l'accord a été défini comme étant *« un point final mais en même temps un point de départ pour améliorer la qualité de la vie dans le chef-lieu régional et rationaliser les espaces consacrés à l'activité industrielle. Cet accord* – ont ajouté les administrateurs – *montre la volonté de contribuer à donner de nouvelles opportunités de développement à l'entreprise qui investit dans les technologies et dans la recherche ».*

« Il s'agit d'un projet d'une importance presque vitale pour le développement de l'entreprise sur le territoire » a déclaré le vice-président du C.A.S., Roberto Marzorati, qui définit cet accord comme *« une garantie pour le développement des activités à l'intérieur du complexe de la ville d'Aoste ».*

Le premier effet de l'accord signé sera le transfert de la centrale de l'oxygène dans une zone au centre du nouveau système de production. Parmi les interventions prévues qui auront un impact direct sur la production, la Cogne prévoit la construction d'un atelier d'entretien de la forge, la concentration des ateliers mécaniques et électromécaniques, la préparation d'une nouvelle zone destinée, entre autres, au développement de nouveaux produits d'excellence dans le domaine aérospatial et des moteurs ainsi que la réalisation d'une structure de production d'énergie électrique qui pourrait même être utilisée comme chauffage à distance mis à disposition de la ville. L'impact urbanistique sera également considérable dans la zone sud de la ville dérivant de la restructuration qui comportera, également, le déplacement de l'installation de stockage de tous les gaz, en libérant beaucoup d'espace.

L'entreprise sidérurgique veut également réaliser une nouvelle liaison ferroviaire avec la réalisation d'une troisième voie *« afin de soutenir, de manière adéquate, le développement de la productivité de l'usine ».*

Le Président Caveri a participé à la conférence des Régions

Développement local de la montagne

Le président de la Région, Luciano Caveri a participé dernièrement, à Rome, à une Réuni3on de la Conférence des Régions au cours de laquelle d'importantes décisions ont été prises en matière de Politique de la Montagne. La Conférence des Régions a en effet approuvé une ébauche d'accord, qui place au premier rang les Régions, les Provinces autonomes et l'Uncem, d'un côté, et la Présidence du Conseil des Ministres de l'autre, pour une stratégie partagée et intégrée du développement local de la montagne italienne.

Cet accord, fruit du travail accompli tout d'abord par la Région autonome Vallée d'Aoste en sa qualité de coordinatrice de la Commission des Politiques de la Montagne, sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Conférence Unifiée pour l'approbation définitive de la part du Gouvernement.

« *Il s'agit d'un succès énorme pour la Coordination des Politiques de la Montagne, dont la Vallée d'Aoste est le chef de file* – explique le président Caveri –. *Cette ébauche d'accord représente, en effet, un instrument important et nouveau pour le financement des Politiques de la Montagne et pour le remplacement de l'ancien modèle inadapté de financement fondé sur la répartition du Fonds National pour la Montagne. L'accord propose de mettre en place un système de projet et de programmation sur plusieurs années outre à garantir une participation effective des régions. Une fois opérationnel, l'accord garantira aux zones de montagne des fonds plus importants mis à sa disposition et un partage plus significatif de la méthode de répartition* ».

La Conférence des Régions, sur demande de la Vallée d'Aoste, a, en outre, renvoyé l'avis sur l'ébauche de projet de loi en matière de sécurité pour la pratique du ski. La demande est devenue nécessaire pour certains approfondissements obligatoires de la part de la Commission des Politiques de la Montagne retenus opportuns à la lumière de la date fixée par le Gouvernement pour une matière qui implique nécessairement l'engagement des compétences régionales, qui sont déjà exercées depuis longtemps en matières de spécificité, et qui peut avoir un impacte significatif sur l'économie de la Vallée d'Aoste.

L'INFO

35 000

spectateurs pour la saison culturelle 2006/2007, c'est-à-dire 5,5% en plus par rapport à l'édition précédente

Présentation du DPEF

Le Document de Programmation Economique et Financière (DPEF) prévu par le Gouvernement a été examiné par le président de la Région Luciano Caveri qui a participé, le jeudi 12 juillet dernier, à Rome, à une réunion de la Conférence des Régions.

« *Le DPEF est un document qui a des parties obscures et des parties claires* – a commenté le Président de la Région –. *Parmi les aspects positifs, je citerais une partie consacrée aux problèmes de la montagne et à la tutelle des minorités linguistiques. Parmi les points négatifs, il y a sans doute des parties ambiguës sur le Pacte de Stabilité et sur la naissance d'un mystérieux Fonds qui puisse promouvoir les zones des Régions à Statut ordinaire frontalières avec celles qui ont un Statut Spécial, pour éviter le plus possible le phénomène de détachements des Communes ».*

« Il reste enfin dans une zone grise, – a continué Caveri – *la fiche sur les priorités infrastructurelles en Vallée d'Aoste parce qu'il y a des engagements significatifs comme la Galerie de Sécurité du Tunnel du Grand-Saint-Bernard, et l'achèvement, le long de la route nationale 27, de l'accès au Tunnel. Il faut signaler aussi le «non» au doublement du Tunnel du Mont-Blanc et la disponibilité à discuter des autres travaux sur la route nationale 26 ».*

« Par contre, à propos du chemin de fer, – a conclu le Président Caveri – *compte tenu de la situation d'attente pour la ligne Aoste-Martigny, il reste une certaine ambiguïté sur l'emploi des fonds de la Loi de Finances pour la ligne Aoste-Chivasso.*

En ce sens, il est en effet important que les 40 millions d'euros puissent être utilisés comme cela a été spécifié par la Vallée d'Aoste afin qu'ils ne finissent pas dans le doublement sélectif de la ligne Chivasso-Ivrea pour laquelle d'autres ressources doivent être trouvées ».

Aperçu des décisions du Gouvernement régional : séances du vendredi 13 juillet 2007

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
La Gouvernement a révoqué sa délibération concernant l'introduction devant la Cour constitutionnelle d'un recours pour conflit d'attribution en ce qui concerne les comportements et les actes adoptés par le Gouvernement central et relatifs à l'approbation d'un schéma de dispositions d'application en matière de cadastre.
D'autre part, une enveloppe de 175 000 euros a été débloquée au titre de l'approbation du plan financier pour la réalisation des activités 2007 du Bureau de représentation de la Région à Bruxelles.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
L'Exécutif a donné son feu vert à la participation de l'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources naturelles à la 6ème édition du Salon du vin du Turin, du 26 au 29 octobre prochain, et il a engagé à cet effet la somme de 42 000 euros.

ÉDUCATION ET CULTURE
(Décisions du Gouvernement régional dans la séance de mercredi 11 juillet 2007)
Dans le cadre de l'initiative « Veillà d'estaten – Nuit de l'artisanat en fête », prévue pour le mois d'août prochain, l'Exécutif a approuvé l'organisation des activités suivantes : « Une promenade dans le forum d'Augusta Praetoria », « Voyage virtuel dans la zone du forum », « Ambroisies: incanto divino», «Découvrons les fouilles», «Promenons-nous dans les sites archéologiques de la ville»; un concert de musique celte «Veillà di Celtes» (conser de mezeucca celtique), «Veillà di rock» (conser de meuzeucca rock).
Dans le cadre de l'accord de coopération entre le Gouvernement régional et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique, l'Exécutif a entériné l'organisation de la 12ème édition du stage de critique cinématographique intitulé «Jeunes critiques européens», qui se tiendra à Courmayeur, du 3 au 10 décembre 2007, en même temps que la manifestation «Noir in Festival» et est destiné à 4 jeunes Belges, 2 Français de la région Rhônes-Alpes et 4 Italiens, tous âgés de 18 à 26 ans.
Enfin, le Gouvernement a approuvé la réalisation de l'exposition «Comme un jardin», consacrée au peintre valdôtain Michele Turco, qui se tiendra à l'Espace Vallée d'Aoste de Paris, du 13 septembre au 30 novembre prochains.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
Le Gouvernement a établi le montant des subventions destinées aux équipements et aux structures pour personnes âgées et handicapées de la Communauté de montagne Walser, ainsi que des Communes de Gaby et de Gressoney-Saint-Jean, et a engagé à cette fin une somme de 51 521 euros.
En ce qui concerne les aides économiques octroyées aux mineurs résidant dans des institutions ou collèges de la Vallée d'Aoste durant l'année scolaire 2007-2008, il a également donné son accord quant au pourcentage desdites aides qui sera pris en charge par l'Administration régionale.
L'Exécutif a adopté les modalités d'octroi de l'allocation post-natale prévue par la loi régionale n° 44 de 1998, ainsi que les critères et modes d'attribution par la Région d'un soutien financier en vue de la réalisation de projets expérimentaux relatifs à des services rentrant dans le cadre de l'assistance ou de l'éducation par des familles organisées sous forme de coopératives et d'associations.
Un engagement de dépenses de 11 700 euros permettra de faire face à la modification de la convention passée avec l'Institut musical de la Vallée d'Aoste, laquelle prévoit l'insertion d'autres personnes handicapées dans les activités à caractère sonore et musical ou d'expression corporelle.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS
L'Exécutif a approuvé l'avant-projet des ouvrages destinés à protéger des chutes de pierres les hameaux de Filey et Gran Moulin, mais aussi la route régionale n° 9 de Torgnon et la route régionale n° 46 de Valtournenche, dans la commune d'Antey-Saint-André, et a débloqué une enveloppe de 5 514 000 euros à cette intention.
Le Gouvernement a exprimé une appréciation positive, sous réserve du respect de certaines conditions, quant à la compatibilité avec l'environnement des projets suivants: restructuration et reconversion en refuges alpins d'anciens alpages situés en amont des lacs de Djouan dans la commune de Valsavarenche; réfection – aux fins de l'augmentation de sa capacité – de la ligne à haute tension (220 kV) reliant Avise à Villeneuve et passant par les communes d'Avise, Arvier, Introd et Villeneuve; construction d'un chemin rural entre Boquet et Creste, avec remise en état des terrains à la hauteur de Ciseran, dans la commune de Montjovet.
La cartographie de certaines zones non constructibles a été modifiée: dans la commune de Cogne, en raison de la délimitation des terrains sujets aux éboulements et aux inondations, et dans la commune d'Étroubles, du fait de la limite des zones boisées.
Enfin, l'Exécutif a donné son feu vert à l'accord signé par la Région et les communes d'Aoste et de Saint-Christophe, qui désirent réaliser une nouvelle piste permettant d'accéder au site de Busseyaz, où doit être installé un appareil servant à la radionavigation aérienne.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
Le Gouvernement a dévolu une somme de 9 177 euros à l'accueil des principales équipes nationales féminines et masculines de biathlon qui suivront le stage de préparation d'été organisé en Vallée d'Aoste par la Fédération italienne de sports d'hiver (FISI) et qui se déroulera à Valpelline du 21 au 28 juillet prochain.

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste.
Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à
Union Valdôtaine 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.

SUITE DE LA PAGE 1

Appel au calme et à la sérénité

fuir les provocations. Ces dernières sont d'ailleurs menées de façon recherchée et n'ont qu'une seule finalité : nous faire tomber dans le piège pour pouvoir nous accuser de prévarication et d'arrogance. La modération représente la conduite habituelle de l'Union Valdôtaine et de ses représentants, et c'est un comportement auquel nous devons toujours, et à tout prix, être et rester fidèles. L'histoire de notre Mouvement démontre que nous avons toujours convaincu et su convaincre sans hurler, sans crier plus fort que les autres mais en n'utilisant que le raisonnement et l'intelligence. L'argumentation est peut-être plus éprouvante mais dans une perspective à longue échéance elle est beaucoup plus rentable ; les tons forts, au contraire, frappent souvent négativement et génèrent des réactions tout aussi négatives dans un auditoire moins attentif. Je m'engage donc personnellement à baisser le ton et je demanderais à nos dirigeants et à nos représentants institutionnels d'en faire autant. Mais je souhaiterais aussi que les forces politiques qui aujourd'hui s'opposent à l'Union Valdôtaine se comportent de la même façon. Si le climat actuel ne change pas, nous risquons d'arriver aux prochains rendez-vous électoraux dans une situation de dégradation morale et de cassure sociale sans précédents. La finalité principale d'une force politique consiste, avant tout, à s'expliquer et à convaincre. C'est ce que nous avons essayé de faire dernièrement sans obtenir, si nous voulons être sincères, un grand succès. L'Union Valdôtaine, comme Mouvement encore majoritaire dans cette région, comme phénomène populaire, comme protagoniste de l'histoire récente de cette vallée, a le devoir de reprendre le cours d'un dialogue politique correct et de donner le bon exemple, tout en exigeant respect et considération. Les Unionistes doivent repousser les accusations génériques et généralisées, les reproches non fondés, les critiques instrumentales et les comportements débauchés, et doivent s'engager à transmettre leur message sans céder à la tentation d'employer les mêmes moyens et les mêmes d'instruments qui sont souvent employés contre ses instances. Nous pouvons affronter n'importe quel défi en regardant bien en face nos antagonistes, sans complexes et sans infériorités, mais dans les limites de la sobriété que doivent avoir tous ceux qui occupent des postes à responsabilités et des positions prééminentes.

Guido Cesal

«Étude J. PIEROPAN»
ASSURANCES TOUTES BRANCHES
VIE – INCENDIES – ACCIDENTS – AUTOS – VOLS
RISQUES AGRICOLES – TRANSPORTS – RISQUES DIVERS, ETC.
Pour Vos nécessités, tenez présent que l'intérêt est réciproque si Vous vous adressez à l'Agence de
Jean et Rosette PIEROPAN
19, rue de la Porte Prétorienne
11100 AOSTE ☎ **0165 36 33 44**

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 Fax 0165.36 0014

CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Dans le cadre du projet Interreg «Paysage… à croquer»

«La quióou di méiti»

L'assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin, au cours d'une conférence de presse a présenté, le vendredi 29 juin dernier, dans la salle de conférences au cinquième étage du Palais régional à Aoste, la manifestation «La quióou di méiti» dans le cadre du projet interreg «Paysages… à croquer».
Le comité de pilotage du projet a conçu des initiatives culturelles de valorisation du patrimoine dans une perspective de promotion touristique. La première activité s'étant concrétisée est *l'Odyssée de la Chaîne d'Or*, qui s'est déroulée l'année dernière en Haute–Savoie, avec un grand succès de public: plus de 3000 participants!
La Vallée d'Aoste, quant à elle, a voulu donner une empreinte différente à l'initiative, en cherchant de nouvelles formules. A cet effet, l'Assessorat de l'Education et de la Culture, par le biais du Bureau régional pour l'Ethnologie et la Linguistique et avec la collaboration de la *Fédérachón valdoténa di Téatro populéro*, organise une manifestation visant à la valorisation culturelle du patrimoine propre à chaque communauté.
La quióou di méiti, la clef de maison, est le titre de cette initiative et indique, symboliquement, la disponibilité à ouvrir notre maison afin que tous ceux qui le désirent puissent la visiter et en apprécier les qualités et les aspects typiques.
Le sujet choisi pour cette première manifestation est le légendaire valdôtain de la tradition la plus authentique, thème ayant fait l'objet d'une recherche dans le cadre du projet, qui sera interprété et mis en scène par les compagnies de théâtre populaire de notre région jouant en patois.
Les communes choisies pour ce premier essai sont Valtournenche, centre touristique demandant de s'adresser à un public de vacanciers, et Hône, où le destinataire privilégié sera la population locale.
La scène représentée par les nombreux acteurs, une centaine environ, portera sur *Les noces d'or de César et Catherine.*
Au mois de septembre, les résultats de cette première phase feront l'objet d'une évaluation attentive, afin de bien programmer le suivi et

encourager les communautés locales à présenter dans leur propre territoire la richesse de leurs ressources et les traits culturels qui les caractérisent le mieux et faire ainsi découvrir aux nombreux touristes la véritable âme de nos différentes réalités.
Le premier rendez-vous s'est déroulé au centre historique de Hône, le samedi 7 juillet, à partir de 21h, tandis que le deuxième aura lieu le lundi 13 août, à Valtournenche.

Auprès de la Cva de Pont-Saint-Martin, jusqu'au 18 septembre

«Giochi d'acqua, giocattoli della tradizione»

«Giochi d'acqua – Giocattoli della tradizione». Voici le titre de l'exposition qui sera proposée jusqu'au 18 septembre et qui a été aménagée dans un lieu tout à fait insolite, celui de la Centrale hydroélectrique de Pont-Saint-Martin.
L'exposition, organisée par l'Assessorat régional de la Culture, en collaboration avec la Compagnie valdôtaine des Eaux, propose les œuvres des artistes Sandra Bareri et Pierino Daudry et propose à nouveau, avec des variations, l'initiative appelée «Tata, pouette, borioule…» qui, pendant les années 2004 et 2005, avait obtenu un vif succès auprès du public, dans le Château d'Ussel.
«Il s'agit d'un parcours dans le monde de l'enfance en Vallée d'Aoste vers la fin de 1800 et la première moitié de 1900 – lit-on dans la présentation – *quand les jouets, à cause des possibilités économiques insuffisantes, étaient créés artisanalement».*
Parmi les objets, les visiteurs pourront admirer des petites vaches stylisées, des poupées faites avec des morceaux d'étoffe, des chevaux à bascule, des animaux à roues, des luges, des brouettes, des toupies, des cercles et… plusieurs autres jouets. Le siège de l'exposition est tout à fait particulier. Construit en 1901 sur la rive droite du torrent Lys et aux alentours du pont romain, la Centrale hydroélectrique de Pont-Saint-Martin est une structure intéressante du point de vue architectural, avec ses grandes turbines colorées. Un monde subjectif qui conduira les passionnés à la découverte des jouets valdôtains traditionnels. L'exposition sera ouverte tous les jours de 16 à 19 heures et l'entrée est gratuite.

Les 11 et 12 août prochains

La Foire d'Eté approche

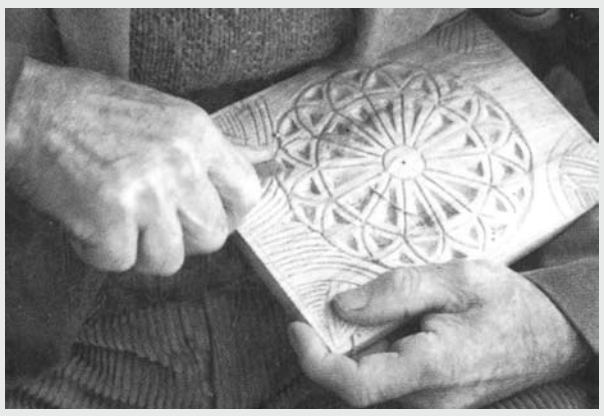

En été, des dizaines de manifestations dédiées à l'artisanat traditionnel, expression de la culture rurale de la Vallée d'Aoste qui a su s'élever à forme d'art, sont organisées sur tout le territoire régional.
L'événement le plus attendu est la 39ème Foire d'Eté, les 11 et 12 août, le long du centre historique de la ville d'Aoste, de 9h à 18h.
A la Foire d'Eté, considérée, à tort, comme la sœur cadette de la Foire millénaire de Saint-Ours (30 et 31 janvier de chaque année), participeront environ 400 exposants des secteurs traditionnels (gravure et sculpture sur bois et pierre, fer forgé, fleurs en bois) et environ 70 qui présenteront des productions plus modernes comme les fleurs séchées et les tissus. Le 11 août au soir aura lieu la 'Veilla d'Etsaten', une grande fête qui, à partir de 19h30, égayera les rues et les places du centre ville. Cafés, restaurants et magasins seront ouverts tard dans la soirée, et, dans les coins caractéristiques du centre historique, se dérouleront des spectacles de musique et de danse, des jeux pour les enfants, des défilés de groupes folkloriques et des feux d'artifice.
Du 10 au 15 août, le pavillon de la place Chanoux accueillera l'Atelier, réservé aux entreprises artisanales qui se consacrent à la production d'objets d'art et ouvert de 10h à 23h.
Des meubles, des tissus, des sculptures et d'autres objets y seront exposés. Le soir, le public pourra rencontrer personnellement les artisans qui présenteront leurs ouvrages.
Par contre, l'exposition-concours (place Chanoux du 21 juillet au 5 août, de 10h à 23h) présentera les 'fruits' d'une compétition passionnante réservée à tous les secteurs de l'artisanat valdôtain de tradition (sculpture, gravure, objets agricoles, tissage, travail du cuir et du fer forgé, jouets, meubles, costumes et chaussures typiques.)
L'administration régionale propose, en effet, un sujet commun sur lequel les artisans doivent travailler. Cette année, il s'agit de 'l'expression religieuse de l'artisanat valdôtain'.
En plus des manifestations principales se déroulant dans le chef-lieu régional, d'autres localités organisent des initiatives liées à l'artisanat traditionnel. A Antey-Saint-André, par exemple, le 5 août, aura lieu la 13ème édition de la foire réservée aux élèves des écoles et des cours d'artisanat de la Vallée d'Aoste. A Breuil-Cervinia, le 21 juillet et le 4 août, se déroulera le 'Pequieu martsé dou Brel'.
Le 22 juillet, Rhêmes-Notre-Dame, situé à l'intérieur du parc national du Grand-Paradis, accueillera la 22ème édition de la 'Rencontre des artisans de la Vallée' alors que le 5 août Valsavarenche proposera la 12ème 'Fiha di-s-artisan'.
D'autres petits marchés et expositions dédiés à l'artisanat sont prévus à Gaby (21 juillet et 18 août), Torgnon (22 juillet), La Thuile (29 juillet), Challand-Saint-Anselme (5 août) et Verrès (10 août, en nocturne.)
A Pré-Saint-Didier, dans la haute Vallée d'Aoste, les visiteurs pourront admirer les œuvres des femmes-artisans au cours de la 7ème édition de la Foire de l'artisanat valdôtain au féminin.

Du 25 au 29 juillet à Cervinia

10ème édition du Cervino Film Festival

Le «Cervino Film Festival» fête cette année son dixième anniversaire et change de dénomination. Dorénavant, cette manifestation qui se déroulera du 25 au 29 juillet à Cervinia et à Valtournenche, s'appellera « Cervino Cinemountain international filmfestival».
Une fête importante en Italie et qui avec le Festival de Trente s'occupe du cinéma des hauts sommets.
La montagne dans toute sa beauté mais aussi sous ses différents aspects (tels que l'environnement, le climat, l'aventure, le sport, la culture et l'histoire) devient la protagoniste incontestable de cette rencontre, toujours capable d'émouvoir les passionnés de ce genre cinématographique.
Le Cervino Film Festival se pose comme objectif de divulguer des films difficiles à tourner et qui se distinguent par leurs caractéristiques de recherche, de qualité et d'innovation.
Cette année, le public pourra en voir une quarantaine, tous en langue originale sous-titrés en italien, à Valtournenche, dans la Salle des Congrès.
Dans la section 'Grand prix', les spectateurs pourront apprécier les films provenant des seize plus grands festivals de montagne du monde entier parmi lesquels Banff (Canada), Telluride et Taos (Etats-Unis), Poprad (Slovaquie), Teplice Nad Metuji (République Tchèque), Trento (Italie), Les Diablerets (Suisse), Autrans (France), Kendal (Grande Bretagne), Graz (Autriche), Mosca (Russie), Torello (Espagne).
Un jury attribuera, au meilleur film, le 'Grand Prix' du Cervino Cinemountain. Les autres prix seront attribués au meilleur long métrage, au meilleur documentaire d'alpinisme et au meilleur court métrage.
Pour tout renseignement : contacter le 0165/060.106 ou le site internet : www.cervinocinemountain.it

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Résolution sur le rattachement de Carema à la Vallée d'Aoste

Une résolution concernant la séparation-rattachement de la commune de Carema a été approuvée par le Conseil régional au cours de sa séance du 11 juillet dernier avec 26 votes favorables et 3 abstentions (Arcobaleno Vallée d'Aoste et Gauche Valdôtaine-DS).

Vu la note en date du 25 juin 2007 par laquelle le Président de la Région transmet la demande du Ministre pour les Affaires régionales et les Autonomies locales avec laquelle le Conseil régional est sollicité à se prononcer, aux termes de l'article 132 de la Constitution, sur l'ébauche du projet de loi constitutionnelle, préparé par le Ministre de l'Intérieur, qui établit la séparation-rattachement de la Commune de Carema ;
Relevant que l'article 44 du Statut spécial de la Vallée d'Aoste prévoit l'intervention du Président de la Région aux séances du Conseil des Ministres quand il s'agit de questions qui concernent particulièrement la Région ; que le Conseil des Ministres dans sa séance du 23 mai 2007 a approuvé le projet de loi *« Séparation de la Commune de Carema de la région Piémont et son rattachement à la région Vallée d'Aoste »*, sans avoir préalablement obtenu, comme prescrit par l'article 132, alinéa 2, de la Constitution, l'avis du conseil régional ; que ledit projet de loi a été présenté à la Chambre des députés le 4 juin 2007 ; que le Conseil des Ministres n'a pas respecté la procédure établie puisque ladite délibération a été adoptée par le Conseil des Ministres sans la participation du Président de la Région et donc en violation de ce que prévoit l'article 44 du Statut spécial ;
Prenant acte avec satisfaction que l'ébauche du projet de loi constitutionnelle présentée par le Gouvernement portant modification à l'article 132, alinéa 2, de la Constitution concernant la séparation-rattachement des Communes et des Provinces, en souhaitant dans le même temps l'insertion dans le texte d'une déclinaison correcte du principe de l'entente ;
Ayant vérifié que le principe de collaboration loyale Etat-Région n'a tout de même pas été respecté, en considération de ce qui a été édité par la Cour constitutionnelle, avec la sentence n°66 du 29 mars 2007 relative au recours pour conflit d'attribution, soulevé par la Région envers la demande de convocation du référendum pour la séparation de la Région Piémont et le rattachement à la Région Vallée d'Aoste de la Commune de Noasca, laquelle a établit que *« avant les travaux législatifs qui débuteront avec l'éventuelle présentation du projet de loi du Gouvernement »* il faut pourvoir *« à une implication spécifique et solennelle des Régions intéressées »* par l'intermédiaire de la demande d'avis au Conseil régional ;
Rappelant toutes les motivations exposées ci-dessus
Décide de ne pas se prononcer, aux termes de l'article 132, alinéa 2, de la Constitution, sur l'ébauche de projet de loi constitutionnelle *« Séparation de la commune de Carema de la région Piémont et son rattachement à la région Vallée d'Aoste aux termes de l'article 132, alinéa 2, de la Constitution »* ;
Invite le Gouvernement régional à promouvoir un recours pour conflit d'attribution à la Cour constitutionnelle, aux termes de l'article 134 de la Constitution, envers la délibération du Conseil des Ministres du 23 mars 2007 d'approbation du projet de loi constitutionnelle concernant la *« Séparation de la commune de Carema de la région Piémont et son rattachement à la région Vallée d'Aoste aux termes de l'article 132, alinéa 2, de la Constitution »*.

Résolution sur le problème de l'amiante

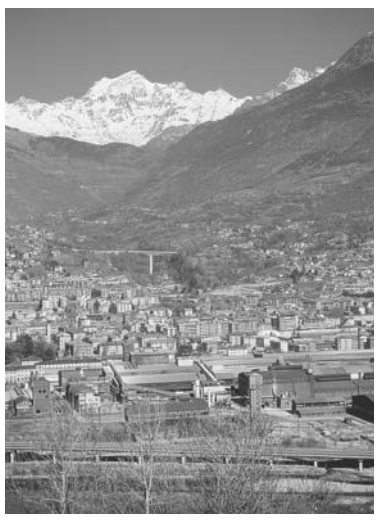

Le Conseil régional a approuvé à l'unanimité une résolution sur la question de l'amiante

Voici le texte de la résolution :

Compte tenu des problèmes conséquents à l'application de la loi 257/92, en matière d'amiante, qui a comporté l'exclusion des bénéfices prévus de quelques dizaines de travailleurs de la Cogne d'Aoste ;
Considérant l'intérêt partagé quant à la nécessité d'assainir, au niveau de l'amiante, l'entière surface qui accueille la Cogne ;
Rappelant les nombreux recours à la magistrature effectués par les travailleurs, recours qui pourraient être évités avec un acte normatif de l'Etat;
Rappelant qu'au cours du mois de juin 2001 a été achevé le relevé de la présence d'amiante dans l'usine et que ce recensement a été effectué en accord avec le service de prévention et de sécurité sur les lieux de travail de l'U.S.L. de la Vallée d'Aoste et que, dans le même temps, les éventuelles expositions à l'amiante ont été vérifiées en la présence des représentants des travailleurs ;
Prenant acte que la Société Cogne Aciers Spéciaux a commencé un programme d'assainissement de toutes les surfaces contenant de l'amiante et que cette opération devrait se terminer en trois ans ;

Invite le Gouvernement régional et les Parlementaires

A entreprendre toutes les actions possibles auprès du Gouvernement national afin de pouvoir arriver en des temps rapides à un nouvel examen de la situation des travailleurs exclus par l'application de la loi 257/92, agissant dans la logique d'une ouverture d'une table de travail qui permette de tenir compte de l'exposition générale à l'amiante subie par les travailleurs de la Cogne ;
A vérifier, en vue de la future norme sur les travailleurs, la possibilité de présenter des amendements à la loi qui est en train d'être rédigée, utiles pour une résolution positive du différend en cours ;
A transmettre à la Direction régionale valdôtaine de l'INAIL tout possible nouvel élément cognitif, par rapport à la présence de l'amiante dans les installations et les structures de l'usine, dans le but de rouvrir l'évaluation sur l'exposition à cette substance nocive ;

Invite le Gouvernement régional à réduire les temps de réalisation des travaux d'assainissement de l'Aire Cogne.

L'activité des Commissions

Vendredi 20 juillet 2007 – III[ème] Commission permanente *Aménagement du Territoire*

audition du Président de la Région Luciano Caveri sur la **proposition de loi étatique n°4** *« Modifications de la loi n°289 du 27 décembre 2002 (Loi de Finances 2003) »* ;
proposition de loi étatique n°4 *« Modifications de la loi n°289 du 27 décembre 2002 (Loi de Finances 2003) »*. Rapporteur : le Conseiller Piero Ferraris.

Vendredi 20 juillet 2007 – II[ème] Commission permanente *Affaires générales*

projet de loi n°171 présenté par le Gouvernement régional concernant *« Nouvelles dispositions en matière de procédures administratives et de droit d'accès aux documents administratifs »*. Rapporteur : le Conseiller Emilio Rini ;
projet de loi n°177, présenté par le Gouvernement régional, *« Dispositions en matière d'organes d'administration des sociétés dont la Région, les collectivités locales et les organismes publics fonctionnels ont des parts »*. Rapporteur : le Conseiller Roberto Vicquéry.

Jeudi 19 juillet 2007 – I[ère] Commission permanente *Institutions et Autonomie*

audition de la Présidente du Conseil régional pour la condition féminine, Alessandra Fanizzi sur l'ébauche du nouveau texte de la **proposition de loi n°163** *« Dispositions en matière d'égalité des chances entre homme et femme et de réorganisation des organismes d'égalité opérant en Vallée d'Aoste »* ;
projet de loi n°176 *« Interventions financières en faveur des collectivités locales pour les dépenses accessoires conséquentes à l'acquisition de biens immobiliers »*. Rapporteur : le Conseiller Eddy Ottoz ;
projet de loi n°177 *« Dispositions en matière d'organes d'administration des sociétés dont la Région, les collectivités locales et les organismes publics fonctionnels ont des parts »*. Rapporteur : le Conseiller-secrétaire Gabriele Maquignaz.

Mercredi 18 juillet 2007 – III[ème] Commission permanente *Aménagement du Territoire*

audition du Directeur de l'ARPA, Edmondo Noverino, concernant le **projet de loi n°173** *« Etude comparative entre les systèmes de traitement des déchets en Vallée d'Aoste »* ;
proposition de loi étatique n°5 *« Allégements fiscaux en faveur des Parcs. Modifications de la loi n°394 du 6 décembre 1991 et du décret législatif n°504 du 30 décembre 1992 »*. Rapporteur : le Conseiller Ugo Venturella.

Mardi 17 juillet 2007 – IV[ème] Commission permanente *Essor économique*

projet de loi n°178 *« Incitations régionales pour le renouvellement du parc automobile et moto circulant en Vallée d'Aoste »*. Nomination du rapporteur et illustration du rapport ;
proposition de règlement n°9 *« Définition des qualités hygiéniques et sanitaires requises pour l'exercice de distribution d'aliments et de boissons, aux termes de l'article 20, alinéa 5, de la loi régionale n°1 du 3 janvier 2006 »*. Rapporteur : le Conseiller Fedele Borre ;
audition d'Angelo Ottria, représentant de Finaosta S.p.A. au sein du Conseil d'Administration de la Verrès SPA, concernant la situation de l'entreprise.

Nouvelles de la Commune d'Aoste

L'eau courante de la ville d'Aoste est « excellente »

Ces derniers jours, la revue «Altroconsumo» qui s'occupe de défendre les droits des consommateurs a publié un article dans lequel on parle de l'eau du robinet en définissant celle de la ville d'Aoste « excellente». *«Il s'agit d'une confirmation de la qualité de notre eau et du fait qu'elle soit bonne* – expliquent les Administrateurs communaux – *mais également du sérieux avec lequel l'Administration a affronté et affronte les problèmes de l'approvisionnement hydrique de notre ville. Cela prouve aussi que notre campagne «Eau du robinet – qualité» dans laquelle nous affirmons que «l'eau courante valdôtaine est aussi bonne que celle en bouteille», n'est pas démagogique mais plutôt une invitation pour les citoyens à consommer de l'eau distribuée par l'aqueduc qui est constamment contrôlée et qui coûte moins que celle en bouteille. Selon l'Administration, les raisons pour choisir l'eau du robinet sont diverses: le prix est contenu, l'absence de récipients et d'emballages la rend écologique et elle est contrôlée plusieurs fois».*

Stop aux véhicules « Euro 0 » en Ville

Le Gouvernement communal d'Aoste pense confirmer pour le prochain hiver, l'interdiction de l'accès du centre ville aux véhicules «Euro 0».
Les administrateurs soulignent que: *«La mesure de la limitation du trafic ne doit pas être exagérée, elle est importante mais elle a du sens uniquement si elle est insérée à l'intérieur d'un plan qui prévoit des initiatives coordonnées comme celles qui ont été entreprises par la Commune et qui ont amené, l'hiver dernier, à une amélioration de l'aire en ville comme en témoignent les donnés suivantes: le dépassement du niveau de la limite de la concentration des résidus fins relevés dans le centre d'Aoste étaient au total 29 contre 44 l'hiver dernier, tandis que dans la banlieue, au quartier Dora, ces résidus sont passés de 63 l'hiver 2005/2006 à 51 durant la dernière saison».*
Pour terminer: *«Nous nous trouvons face à des résultats significatifs qui confirment que ce que nous avons fait jusqu'à maintenant en matière d'environnement et de transports à savoir la mise en place de zones bleues place Plouves et place du Marché, l'ouverture du parking de la région Consolata, la réalisation du service «Allô Bus» et les incitations à utiliser les moyens de transport public pour les employés. Un pas important a été fait aussi par l'usine Cogne Aciers Spéciaux qui a dérouté sur rail une partie de ses fournitures en réduisant ainsi de 240 camions par mois le trafic de la zone à l'est de la ville».*

Nuit Blanche : la ville d'Aoste compte sur ses commerçants

« Le succès des initiatives touristiques de l'été à Aoste et en particulier de la Nuit Blanche, l'événement clou prévu pour les 11 et 12 août prochains, dépendra aussi du degré d'engagement des commerçants du centre ». Voici, la considération faite par le syndic d'Aoste Guy Grimod lors de la conférence de presse avec les journalistes, le 12 juin dernier.
L'initiative « Veilla D'etsaten », organisée par la Commune d'Aoste, avec le parrainage de la Région, se tiendra en concomitance avec la Foire d'été, et prévoit une animation pour les enfants et un spectacle de cabaret place Caveri, ainsi qu'un spectacle de musique « non-stop » proposé par le groupe « Mile Danna Folk d'Antan », sur la place de la République.
« Les ingrédients, afin que cette initiative soit un succès, sont là – ont souligné le syndic Grimod et l'assesseur Agostino – *mais il est nécessaire que les commerçants se sentent impliqués en tenant leurs magasins ouverts et les vitrines allumées ».*

tecnoserramenti
SERRAMENTI - PORTE
Via Roma, 7 - Aosta
Tel. 0165 31011 - Fax 0165 40206
Fabrizio Cerise Tel. 335 6122948
tecnoserramentiaosta@tin.it

GAROFOLI

Fornitura e posa in opera di:
serramenti esterni
porte interne
portoncini

Preventivi gratuiti
Possibilità di sostituzione senza opere murarie beneficiando del contributo regionale per il contenimento energetico

Quatre nouveaux produits ajoutés à la liste nationale

L'agroalimentaire de tradition en Vallée d'Aoste

Au cours de la septième révision de la liste nationale des produits agroalimentaires définis comme étant traditionnels, quatre nouveaux produits de la tradition valdôtaine ont été insérés, à savoir: le «Pan ner», l'huile de noix, les pommes «Renetta» et «Golden delicious».
«*Avec cette décision* – selon une note de l'Administration régionale – *les produits qui sont officiellement reconnus par le Ministère passent de 25 à 29*».
Voici la liste: dans la typologie des «boissons sans alcool, alcools et liqueurs» en font partie le «Genepi» et la «Ratafia», dans le groupe des «Viandes crues et de leur préparation», le «Boudin», la «Motsetta», le «Jambon à la braise de Saint-Oyen», la «Saoucesse», le «Teteun», le «Tseur achetaye», pour les fromages la «Brossa», le «Formaggio misto», le «Reblec», le «Reblec de crama», le «Salignoun», le «Seras», et la «Toma di Gressoney».
La pomme «Golden delicious» et la «Renetta» font partie à présent de la liste des «produits végétaux à l'état naturel ou transformé», alors que le «Pan ner» est dans celle des «Pâtes fraîches et produits de la boulangerie, biscuits, pâtisserie et confiserie», dans le groupe «Grassi» sont insérés «Beuro», «Beuro colo», «Beurro de brossa», «Burro centrifugato di siero» et la nouvelle «huile de noix».
Enfin, dans la liste des «produits d'origine animale»: le «miel de châtaigner», le «miel de rhododendron», le «miel de montagne mille fleurs» et «Lase».
«*Les produits traditionnels régionaux* – souligne l'assesseur à l'Agriculture Giuseppe Isabellon – *sont une source de grande valeur, non pas uniquement du point de vue gastronomique, mais surtout par ce qu'ils représentent au niveau historique et culturel.*
Même si nos traditions sont fortes et bien enracinées, la reconnaissance ministérielle constitue une valeur ajoutée et une aide importante pour leur sauvegarde dans le temps».

Approbation de la loi par le Conseil de la Vallée

Le Corps Forestier va avoir son commandant et son suppléant

Après un long iter bureaucratique, le Corps forestier de la Vallée d'Aoste va officiellement intégrer les postes de commandant et de suppléant. La loi, approuvée par le Conseil de la Vallée, vient d'apparaître sur le Bulletin. Le Corps régional remplace sur le territoire de la région celui de l'État, il exerce dans les domaines relevant de la compétence régionale, les fonctions accordées à ce dernier au plan national et son activité sur le territoire régional, il assure les fonctions de police environnementale et forestière à titre de prévention, de surveillance, de protection et de gestion du patrimoine agro-sylvo-pastoral, du sol, des eaux, de l'environnement et des ressources naturelles en général. Compte tenu de l'importance des tâches, l'administration régionale a crû opportun d'instituer les deux postes et d'exercer le droit de fournir périodiquement au Corps forestier les orientations relatives à l'activité opérationnelle en indiquant les éventuelles priorités dans les différents secteurs d'intervention.

«Petit-Saint-Bernard, exemple de collaboration territoriale»

Le Col du Petit-Saint-Bernard, avec ses nombreuses pièces historiques et le jardin Chanousia, représente un exemple de collaboration territoriale, grâce à laquelle seront bientôt réalisés d'importants projets de mise en valeur du milieu.
C'est le message provenant de l'Hospice du Petit-Saint-Bernard à l'occasion du congrès "Chanousia, 110 ans dans l'Europe – L'importance de la coopération territoriale".
Dans son discours, le président de la Région, Luciano Caveri, a souligné que «*Le Col est un milieu pétri d'histoire, avec une grande valeur historique. Il représente le témoignage que les Alpes, et dans ce sens la Convention alpine devrait s'engager, sont des montagnes vivantes et très étroitement liées à l'homme et à ses établissements.*
Tout comme le jardin Chanousia qui, avec ses nombreuses plantes différentes, qui coexistent dans le même habitat, représente une métaphore significative de la variété et de l'hétérogénéité qui caractérise l'arc alpin ».
«*Et c'est justement dans ce sens* – ont déclaré le président Caveri et le président du Conseil Général de Savoie Jean-Pierre Vial – *qu'il est nécessaire de conclure la procédure d'acquisition des biens de l'Ordre Mauricien, comme cela a été établi dans l'accord signé l'année passée dans ce siège, et nous souhaitons ainsi la réalisation d'une cabine de pilotage pour le Petit-Saint-Bernard, ce qui permettrait de décider de façon conjointe le travail pour la nouvelle période de programmation des fonds européens.*»
La valeur symbolique ajoutée du Col du Petit-Saint-Bernard a été également soulignée par Marco Onida, secrétaire de la Convention des Alpes, «*Pour la Convention, le concept de lien avec le territoire est très important, la collaboration entre Vallée d'Aoste et Savoie pour la mise en valeur de ce site doit être utilisé comme exemple pour le développement de la nouvelle politique de coopération territoriale».*

L'Association nationale des Magistrats du fisc veut promouvoir le projet de Formica

Le premier « Sportello per il Contribuente » naîtra en VdA

Antonio Vizzi

Le Forum sur «La justice fiscale rencontre le Pays réel: le Citoyen Contribuable» s'est déroulé, le 14 juillet dernier, en remportant un vif succès de la part du citoyen, des professionnels du secteur des parties économiques, institutionnelles, associations et catégories professionnelles, syndicales et, surtout, des représentants de l'AMT au niveau national. Même le Parlement, avec la présence du député Maurizio Leo, membre de la commission des Finances de la chambre des Députés, a, dans un certain sens, partagé les propositions de ce Forum. Après l'intervention de l'assesseur Marguerettaz, qui au nom du président Luciano Caveri, a souligné l'importance de l'initiative du professeur Formica et confirmé l'engagement du gouvernement régional à soutenir cette initiative pour ses développements futurs, a pris la parole le syndic d'Aoste, Guido Grimod, pour rappeler la manière dont doit être révisée toute l'installation des normes fiscales, car celles qui existent sont impopulaires et confuses. Le recteur, Passerin d'Entrèves, a souligné son intérêt face aux conséquences formatives dans le cadre de l'Université de la Vallée d'Aoste, et le président Antonio Genestrone, a reconnu la valeur positive qu'aura le «Sportello per il contribuente» pour les nombreuses catégories représentées par la Chambre Valdôtaine. Différentes interventions se sont succédé parmi lesquelles de simples citoyens, des représentants des syndicats, des associations et des catégories professionnelles qui ont exposé leur perplexité face à des interlocuteurs du calibre d'Ennio Sepe, de Giacomo Caliendo, président de l'AMT et du député Maurizio Leo. Le député Leo, entre autres, outre à partager l'objectif d'instituer, à Aoste, pour la première fois en Italie, une «Table permanente» pour rencontrer le citoyen contribuable, a confirmé l'exigence que le Parlement s'implique dans la matière fiscale car actuellement elle est inique. Le Forum organisé par le professeur Orlando Formica ne pouvait pas obtenir un résultat meilleur que celui qui a été enregistré à la fin de la journée. Formica, qui en Vallée d'Aoste a déjà donné énormément dans le domaine scolaire, dans le secteur de l'administration publique et comme juge du Trésor public, a, cette fois-ci, obtenu le résultat le plus éclatant de sa vie. En effet, au mois d'octobre, à Aoste, sera réalisée une «Table de confrontations avec les Citoyens», nouveauté absolue sur le terrain national (et même européen), qui pourra être exporté assez vite dans d'autres régions italiennes. Marco Bellinazzo, envoyé spécial de Il Sole 24 Ore, dans un article au titre prémonitoire «Aosta apripista sulla chiarezza delle leggi», du 15 juillet, souligne qu'il s'agit d'«un laboratoire forum ouvert aux professionnels et aux catégories économiques qui à l'automne se transformera en une table permanente capable de tenir les contacts vivants entre les institutions et le tissu socio-économique du territoire, avec la médiation «offre de l'appareil judiciaire fiscal». Le format, – ajoute Bellinazzo – conçu par Formica pourrait être exporté au niveau national…». Le directeur du Il Sole 24 Ore, Ferruccio de Bortoli, l'avait aussi compris dans un télégramme envoyé au professeur Orlando Formica, pour souhaiter la consolidation de l'initiative valdôtaine. Formica, comme honnête homme qu'il est, reconnaît que son projet a été élaboré avec Marilinda Mineccia, et perfectionné, ensuite, avec Ennio Sepe, durant un récent colloque en Calabre à Sibari. La phase conceptuelle, plus tard, a été entreprise avec Daniela Gobbi, qui a fourni au professeur d'autres éléments intéressants pour la structure du futur «Guichet». Parmi les nombreux télégrammes de félicitations, adressés à Formica, citons celui du sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'Economie, le député Mario Lettieri, qui devant renoncer à participer au Forum, espère venir en Vallée d'Aoste pour inaugurer le nouvel institut; le télégramme de félicitations du gouverneur de la région de la Lombardie, le député Formigoni; le télégramme du directeur de Il Corriere della Sera, Paolo Mieli; ceux du député Bruno Tabacci, de Corrado Calabrò et du président du Conseil de la Région, Ego Perron. Un autre télégramme important est parvenu à la présidence du colloque provenant d'Antonio Di Pietro, personnage influent et professeur prestigieux de droit financier à l'Université de Bologne et directeur du «Master Universitaire Européen en Droit fiscal» qui, comme on a pu le comprendre, pourrait assumer le rôle de président d'un comité scientifique qui pourrait soutenir Formica et Mineccia. Durant l'après-midi, le Forum s'est achevé avec l'intervention de Marilinda Mineccia, qui a invité, surtout le secteur des magistrats du fisc à se prendre en charge à l'égard du Parlement afin de disposer d'une norme allégée, efficace et surtout juste qui puisse intéresser tous les citoyens, capable de frapper l'évasion fiscale. En souhaitant à la nouvelle créature qui naîtra, à Aoste, le succès qu'elle mérite, Madame Mineccia s'engage à la suivre avec attention surtout pendant les premiers temps.

La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Christophe

a le plaisir de vous inviter à une

Fête en plein air

qui se tiendra le

DIMANCHE 5 AOUT

au lieu-dit «Antenna» de Blavy

ouverte à tous les inscrits et sympathisants du Mouvement

PROGRAMME

10h30: Rendez-vous et vin d'honneur; 12h30: Déjeuner;

Jeux, chants en gaieté pour tous - Casse-croûte

Le prix, tout compris, est de 16 Euros

Pour retenir vos places, nous vous prions de bien vouloir contacter avant le jeudi 2 août, MM.-Mme:
Ezio Pasquettaz tél.: 0165 54 10 73
Enrica Follien tél.: 0165 54 19 45
Plat Alexandre tél.: 0165 54 11 46

En cas de mauvais temps, la fête se déroulera dans la salle du Consortium

Dans l'attente de vous voir, nous vous prions d'agréer nos salutations les plus cordiales.

Le Comité de direction de la section

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine d'Antey-Saint-André

annonce avec regret le décès de

Madame **Clara GEORS**
âgée de 94 ans

La communauté valdôtaine adresse ses sincères condoléances à ses enfants Gioachino, Irene et Laura Pession et, tout particulièrement, à son neveu Jules Pession, membre de notre Comité de Direction, sans oublier ses autres parents.

MARIAGE

La Section de l'Union Valdôtaine de Verrayes

La petite Asia a le plaisir d'annoncer le mariage de son papa

Elvis Meynet
conseiller UV
à la commune de Verrayes
avec sa maman

Michela Nex

La section unioniste de Verrayes présente ses vœux de bonheur et de prospérité aux heureux époux.

Approbation du Plan triennal d'information

Les nouvelles technologies au service des citoyens

Silvia Tagliaferri

L'inclusion est le mot d'ordre du Plan triennal 2007/2009 du Système d'information de la Région autonome Vallée d'Aoste. « *Nous voulons faire en sorte que les citoyens aient tous les mêmes chances de participer à la vie politique de l'Administration, grâce notamment aux nouvelles technologies* » a précisé l'Assesseur au budget, aux finances, à la programmation et aux participations régionales, M. Aurelio Marguerettaz. Le document de programmation a été discuté et approuvé par 22 voix par le Conseil régional lors de sa séance du 12 juillet dernier, l'avant dernière avant la pause estivale.

Les principales nouveautés pour les trois prochaines années concerneront l'archivage des documents, les auto-certifications, le vote électronique, les données d'état civil, les systèmes d'e-learning.

La révolution a commencé depuis longtemps : durant la période 2004-2006 ont été lancées de nombreuses initiatives concernant la coopération en matière de nouvelles applications, la création d'infrastructures et la diffusion de la culture de l'information.

« *Nous nous engagerons à combler la fracture numérique* – a souligné l'Assesseur – *qui risque de pénaliser les habitants des vallées latérales* ».

La morphologie du territoire valdôtain accentue le déséquilibre en termes d'innovation au profit des résidents de la plaine centrale. L'objectif de ce nouveau plan est de créer un système de connexion sensé relier les personnes qui habitent dans les communes de montagne.

« *Il ne s'agit pas uniquement d'interventions infrastructurelles, car les nouvelles technologies doivent être comprises sous l'angle culturel, et ne sauraient pas être considérées seulement comme un outil* » a précisé Marguerettaz.

Le défi à relever est ambitieux et nécessite une révision importante de la structure de l'Administration publique.

Pour atteindre ses objectifs, la Région dépensera 77 millions d'euros, soit 20 pour cent de plus par rapport aux trois années précédentes. C'est l'effort nécessaire pour adapter la Vallée d'Aoste au contexte national, européen et global.

« *Parfois nous sommes encore enfermés dans des logiques égoïstes, liées à des visions quelque peu protectionnistes* – a conclu l'Assesseur Marguerettaz – *tandis que pour faire système l'horizon doit s'ouvrir aux autres*».

Un premier pas dans cette direction a été accompli le 5 juillet dernier avec la signature de la convention interrégionale en matière d'e-gouvernement entre la Vallée d'Aoste, le Piémont et la Ligurie. Cet accord prévoit, pour les six prochaines années, une collaboration entre ces trois régions en matière institutionnelle, technologique, d'organisation et d'application de logiciels.

Assessorat des Ouvrages publics

Réorganisation en matière d'industrie du bâtiment résidentiel

Le projet de loi à l'égard des dispositions de réorganisation en matière d'industrie du bâtiment résidentiel a été discuté, le 22 juin dernier, à 15 heures par la «Consulta regionale della Casa».

La réunion, qui s'est tenue auprès de l'Assessorat du Territoire, de l'Environnement et des Ouvrages Publics, traite donc d'un argument que, le 18 mai dernier, le Gouvernement régional avait décidé de soumettre à l'examen du Conseil, qui aura le temps de l'approuver jusqu'au 17 septembre.

«Les nouveautés apportées par le projet de loi –explique l'assesseur Cerise – *concernent surtout une programmation claire de la politique du logement à travers la formulation d'un Plan triennal pour le bâtiment résidentiel et un Programme opérationnel, toujours triennal, qui permettra ainsi une séparation claire des interventions faites par la Région et par les autres acteurs institutionnels qui œuvrent dans le secteur».*

Durant la rencontre, le Conseil prendra aussi en examen les résultats du concours pour accéder aux ressources du fonds de soutien pour la location et le nouvel avis de concours public que l'ARER (Azienda Regionale Edilizia Residenziale) proposera vers la fin du mois, pour l'assignation en location de 20 logements, situés dans la Commune d'Aoste (Quartier Dora – zone U.M.I. 4), financés dans le cadre du programme expérimental d'industrie du bâtiment résidentiel dénommé «20 000 logements à louer».

LE CALEPIN

par Lucien Caveri **www.caveri.it**

Corrado Gex avait vu loin. Sa passion pour le vol aérien – qui malheureusement lui coûta la vie – lui avait permis, il y a 50 ans, d'entrevoir l'utilité d'avoir un aéroport régional bien structuré ainsi que l'utilisation innovante d'avions et d'hélicoptères pour le vol en montagne. Il s'agissait d'intuitions parce que, au cours de ce demi-siècle, il y a eu un développement énorme surtout dans le domaine du transport aérien et même au-delà des attentes par rapport à la structure de cette époque, où seuls les vols de tourisme étaient les protagonistes.

Dans les années soixante, personne n'aurait pu imaginer, à l'instar de ce qui se passe aujourd'hui, un vol quotidien régulier entre Aoste et Rome ou des sauvetages en hélicoptère en toute sécurité sur les sommets les plus hauts de notre Vallée.

Mais surtout, personne n'aurait jamais osé penser que la procédure de vol contrôlé par contact radio sur l'aéroport ni que l'éclairage que nous avons déjà réalisé ni que l'allongement – dans de brefs délais – de la piste à 1500 mètres, tout en ayant prévu une série de mesures pour l'approche à la piste en raison de l'orographie particulière, aurait permis à des avions de différent genre d'atterrir au milieu de nos montagnes.

Voilà pourquoi je regrette que ce dossier, que j'ai suivi au cours de ces dernières années en le ressortant d'une sorte de marais où il avait été enseveli, soit périodiquement la victime du hachoir de la politique. Un hachoir qui n'est pas détestable par lui-même, mais qui le devient lorsque – tout comme se passe souvent au sein du Conseil de la Vallée – l'on affirme la critique gratuite, le côté superficiel, la banalisation de thèmes sérieux. Il y en a parmi les conseillers d'opposition qui interviennent avec de longs prêchi-prêcha sur des arguments qui ne connaissent pas et qui n'ont jamais étudié en profondeur. Ce qui est important, c'est la simple polémique, la recherche du sensationnel, la démagogie contre tout choix raisonné. Pour certains conseillers de l'opposition, les interrogations et les questions en assemblée ne sont pas les instruments pour acquérir des nouvelles ou des informations: ce qui compte, c'est l'étalage verbal, l'avilissement du travail des autres, voire la politique des insultes.

Ceux qui comparent l'aéroport à la «cathédrale au milieu du désert» ne saisissent pas deux points essentiels. En premier lieu, dans le système de la protection civile, l'aéroport est un tasseau incontournable et donc une escale bien équipée est une garantie de sécurité. En deuxième lieu, le tourisme du futur passera de plus en plus par l'utilisation des avions et, sans cacher certaines limites structurelles que nous ne pourrons jamais enlever (les avions de grandes tailles ne pourront jamais atterrir), l'aéroport est une chance de plus, surtout pour attirer les charters de touristes des quatre coins de l'Europe. On ne trouve nulle part dans les Alpes une telle proximité entre l'aéroport et les stations touristiques.

Nous espérons que la crise de l'Air Vallée, qui garantit la liaison avec Rome et qui est partenaire de la Région dans la société de gestion de l'aéroport, soit dépassée par une nouvelle propriété. Il nous tient à cœur le futur de la compagnie aérienne et de ses employés: mais cette crise ne change pas la bonté du projet pour un nouvel aéroport qui reste solidement dans les mains de la Région.

Le prix de la démocratie : dernières nouvelles

Joseph Rivolin

Le gouvernement italien entend soumettre à l'approbation du Parlement un projet de loi qui, d'après les déclarations officielles, viserait la réduction du « coût de la politique » et la « moralisation » de la dépense publique. Il s'agit d'un document, colporté sous l'étiquette abusée du « fédéralisme fiscal », dont le contenu consiste essentiellement à pénaliser les Régions et les collectivités locales, confirmant la logique centraliste et anti-autonomiste qui semble être l'un des principaux caractères distinctifs de la majorité gouvernementale actuelle. Ecoutons ce qu'a écrit à ce propos le journaliste Luca Ricolfi, dans un récent article paru dans « La Stampa » : « A parte i dubbi di costituzionalità, non si possono non sollevare due obiezioni fondamentali. Primo, che razza di federalismo è mai quello in cui è il governo centrale a garantire la moralità della politica locale? E secondo, ben più importante: anche ammesso che sia compito del governo dettare regole generali vincolanti per qualsiasi membro della "casta", che autorità morale può esercitare un governo che ha il record assoluto del numero di poltrone (102 tra ministri, vice-ministri e sottosegretari) e si guarda bene dal cominciare i tagli da lì? » Une proposition dans le sens de la réduction du nombre des ministres et sous-secrétaires existait, mais elle a été retranchée du projet de loi définitif, sous prétexte qu'une semblable loi est déjà en vigueur : un décret législatif de 1999 prévoit en effet le nombre maximum des ministères, fixé à douze. Dommage que ni le gouvernement de l'époque, ni le successif présidé par M. Berlusconi, ni l'actuel cabinet Prodi n'aient songé le moins du monde à l'appliquer. Plusieurs personnalités politiques, de la majorité et de l'opposition, ont cependant manifesté leur perplexité sur le fait que le projet de loi actuel ne prévoie pas la réduction du nombre des ministères. Un amendement a été présenté, qui réintroduirait cette réduction dès la prochaine année financière : s'il était accepté, cela impliquerait nécessairement un remaniement ministériel. Compte tenu de la fragilité de l'équilibre des fauteuils qui s'était établi lors de la constitution de l'actuel gouvernement, si un tel pas était franchi, on devrait s'attendre à des surprises politiques d'envergure. On pourrait alors soupçonner que l'intérêt suscité autour du « coût de la politique », de la part d'une « caste » qui jusqu'à présent ne s'en est pas trop souciée, n'a pas comme but politique principal sa diminution.

(4 – à suivre)